



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 août 2024
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 12 août 2024, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Samedi 10 août, les Forces de défense israéliennes ont lancé une frappe contre des terroristes opérant dans un centre de commandement et de contrôle du Hamas, qui se trouvait à l'intérieur d'une mosquée, dans le complexe scolaire El-Tabi'in, dans le quartier de Daraj-Touffah, dans la ville de Gaza.

D'après les services de renseignement, au moins 19 terroristes du Hamas et du Jihad islamique palestinien ont été éliminés. Ils cherchaient à avancer pour attaquer des soldats des Forces de défense israéliennes et Israël de l'intérieur de l'enceinte. Se trouvaient parmi eux des commandants de section, des agents, des commandants de cellule et des agents du renseignement militaire du Hamas et du Jihad islamique palestinien. Contrairement à ce qu'affirment des sources palestiniennes, la frappe israélienne ne visait pas une école mais le quartier général du Hamas.

Trois petites munitions précises ont été utilisées dans cette frappe et, selon une analyse professionnelle, on ne s'attendait pas à ce qu'elles provoquent des dégâts aussi importants que ceux qui ont été signalés par les autorités du Hamas à Gaza.

Dans le respect du droit international humanitaire, de nombreuses mesures avaient été prises avant la frappe pour atténuer le risque de toucher des civils.

Il convient de rappeler que le Hamas porte systématiquement atteinte au droit international et opère à l'intérieur d'infrastructures et d'abris civils, exploitant ainsi avec brutalité la population civile, qui lui sert de bouclier humain pour mener ses activités terroristes.

Les usages interdits d'infrastructures civiles, y compris les installations et complexes des Nations Unies, par les terroristes du Hamas sont monnaie courante : de nombreux hôpitaux, écoles et mosquées ont été la cible de tirs de roquettes, et des tunnels ont été creusés sous leurs murs, leur utilisation normale ayant été détournée par le Hamas.

Le Conseil de sécurité n'a pas su condamner le Hamas depuis les attentats du 7 octobre, malgré des appels répétés. Ces agissements doivent cesser immédiatement. La communauté internationale doit condamner le Hamas, qui met en danger ses propres civils.

Récemment, nous assistons à une recrudescence des cas où le Hamas et le Jihad islamique pénètrent à dessein dans des écoles utilisées par des civils et dans des établissements scolaires abandonnés, d'où ils opèrent, y compris des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine



dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous rappelons que l'UNRWA est tenu d'avertir aussi bien Israël que l'ONU de l'utilisation de ses installations et infrastructures par le Hamas ou de l'usage abusif que celui-ci en fait. À ce jour, nous n'avons pas été alertés par les autorités de l'UNRWA d'une telle utilisation abusive des infrastructures.

Nous tenons à signaler également qu'il serait prudent de ne pas prendre pour argent comptant les soi-disant « données » communiquées par les autorités du Hamas à Gaza concernant le nombre de civils blessés ou tués dans cet incident, comme dans d'autres. Le Hamas a fait état de plus d'une centaine de victimes dans les heures qui ont suivi la frappe ; or, ce n'est qu'après que de nombreux médias occidentaux avaient repris les chiffres tels quels, sans discernement, que le samedi soir, il a revu ces chiffres à la baisse, les ramenant à moins de la moitié. Autre exemple, l'ONU elle-même a réduit de moitié du jour au lendemain en mai le nombre de femmes et d'enfants palestiniens morts ou blessés, et le porte-parole a indiqué que l'on devait cet ajustement au « brouillard de la guerre ». Ces chiffres ne font que servir la propagande du Hamas, et nous invitons tous les acteurs responsables à la prudence lorsqu'ils prennent pour argent comptant des chiffres qui n'ont pas été confirmés ou qu'ils les répètent.

Israël a à la fois le droit et le devoir de protéger ses civils et continuera de le faire, même si le Hamas attaque des civils israéliens et qu'il est assez fourbe pour se cacher parmi les civils palestiniens.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Gilad **Erdan**